

GRANU'BOC

ALIMENT COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE
BOVINS OVINS CAPRINS



→ LES UTILISATIONS



UAB

CONSTITUANTS ANALYTIQUES

| | | | |
|----------------------------|-------|------------|---------------|
| Matières protéiques brutes | : 7% | Calcium | : 8,3% |
| Matières grasses brutes | : 3% | Sodium | : 6,5% |
| Cellulose brute | : 4% | Méthionine | : 785 mg/kg |
| Cendres brutes | : 25% | Lysine | : 1 500 mg/kg |

Composition :

Carbonate de calcium, luzerne biologique microfinée, Sel brut de mer, terre de diatomée, Plantes aromatiques et apéritives mirofinées, (Fougère mâle, Ail, Algues marines, Chénopode amthelminitique, Bourdaine, Matricaire, Cannelle, Citrouille, Rhubarbe, Tanaïs, Absinthe, Mousse de corse, Santoline, Semen contra, Carvi, Curcuma, gentiane, Eucalyptus, Myrtille, Aneth, Girofle, Citronnelle, Genièvre, Brocoli, Thym, Aloès, Kamala, Areck) Levure de bière inactivée <Saccharomyces cérevisiae> Sulfate de sodium, Châtaignier.

Liant pour granulation : Mélasse de betterave sucrière.

Mode d'utilisation :

A mélanger dans l'alimentation habituelle.

Doses d'emploi journalière :

Bovins : 200 gr/jr/bête à renouveler 8 jours plus tard.

Veaux : 100 gr/jr/bête à renouveler 8 jours plus tard.

Caprins – Ovins : 75 gr jr/bête à renouveler 8 jours plus tard.

Mode d'emploi :

Utiliser en une seule fois; dans ce cas, multiplier par 2 les doses indiquées ci-dessus.

Information :

Peut être utilisé durant la gestation, l'allaitement et la production lactée et aussi les plus jeunes animaux. « Ne nécessite aucun délai d'attente pour le lait ou l'abattage »

**EQUILIBRE NUTRITIONNEL
RUMINALE ET INTESTTINALE!**

GRANULATION A FROID DESHYDRATATION -40°

Peut être utilisé en agriculture biologique conformément au règlement (UE) n° 2018/848. Certifié par BUREAU VERITAS CERTIFICATION FR-BIO-10. Distribution certifiée par ECOCERT FR-BIO-01



48% d'ingrédients agricoles dont
20% d'ingrédients biologiques
57% d'ingrédients conventionnels
0% d'ingrédients en conversion AB

Cet aliment ne peut être distribué aux animaux qu'en complément d'autres matières issues de l'agriculture biologique.



Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

Réservé à l'alimentation animale
Présentation : 15 kg DLUO : 2 ans
N° d'enregistrement : FR 37-123-003

Le 12 09 2023

NOTA :
Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.
La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe - CS 90518 - 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com

